



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-38

AVIS est donné par la soussignée que le règlement n° 901-38 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2023 et qu'il est entré en vigueur le 27 octobre 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Créer la zone H-317-1 à même la zone H-317 en y édictant les usages et normes et d'y prescrire des dispositions particulières;
- Modifier les grilles des usages et normes des zones H-113, C-125 et I-426 en y édictant de nouveaux usages et de nouvelles normes;
- Modifier certaines dispositions relatives aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 30 octobre 2023.

Nadine Poissant  
Greffière adjointe